

VI – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapport n°1 : Petites Villes de Demain – ORT

Mme la Présidente rappelle que la Commune de Vic-Fezensac a été retenue par l'État dans le cadre du programme national « Petites Villes de Demain » (PVD). Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Il a pour objectif de donner aux élus de l'intercommunalité et des villes lauréates de moins de 20 000 habitants et exerçant des fonctions de centralités, les moyens humains et financiers pour concrétiser leurs projets de revitalisation.

Une convention-cadre a été élaborée dans ce sens ; il est aujourd'hui demandé au conseil communautaire d'en approuver les termes.